

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS421

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« qui concourent »,

le mot :

« concourant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel